

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de septembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Colonel Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint.
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Absente excusée :

Mme Brigitte AUBERT

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 27 août 2026.

~~~~~  
**RAPPORT N°057/BUR-09/2026**

**OBJET : Attribution de l'accord-cadre n° 2026-02 relatif à la maintenance des installations thermiques des bâtiments du SDIS**

La présente consultation vise à répondre au besoin de maintenance, vérification préventive annuelle et corrective des installations thermiques des bâtiments du SDIS. Ces installations ayant connu d'importantes évolutions ces dernières années, il a été nécessaire d'interrompre le contrat antérieur avant son échéance définitive afin de redéfinir précisément le besoin.

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert. Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

Le marché est alloué de la manière suivante :

- Lot 1 "Maintenance des installations thermiques GT Nord et État Major": montant minimum de commande est de 25.000,00 € HT / montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 60.000,00 € HT ;
- Lot 2 "Maintenance des équipements thermiques des bâtiments du GT Ouest": montant minimum de commande est de 10.000,00 € HT / montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 23.000,00 € HT ;

- Lot 3 "Maintenance des équipements thermiques des bâtiments du GT Sud": montant minimum de commande est de 14.000,00 € HT / montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 32.000,00 € HT.

La durée initiale du marché est de 12 mois à compter de la notification. Il est reconductible tacitement 3 fois (soit une durée maximale de 4 ans).

Cette procédure a été envoyée à la publication le 12/06/2026 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics ainsi qu'au Journal officiel de l'Union européenne. La date limite de réception des offres a été fixée au 31/07/2026 à 12h00. A l'issue de cette consultation, 3 pli ont été reçus sur la plateforme de dématérialisation pour un total de 6 offres.

Après avoir pris connaissance du procès verbal d'ouverture des plis et du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre 2026 à 9h a procédé à l'attribution du marché.

## **LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- vu la délibération du conseil d'administration n°041 en date du 8 juillet 2026 portant délégations au bureau du conseil d'administration,
- vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 2 septembre 2026,
- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à cette procédure au bénéfice du titulaire validé par la commission d'appel d'offres.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

### **Délais et voies de recours :**

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité